

## Compte rendu de la séance du mardi 04 mai 2021

Président de séance : ANCIAN Bernard

Présents : Monsieur Bernard ANCIAN, Monsieur Daniel BAILLY, Monsieur Jean-Marc BERNE, Monsieur Gérard BERTHET, Madame Coralie CHAPELAND, Monsieur Norbert CHAREYRON, Madame Laetitia CHARPY, Madame Nathalie GALLET, Madame Nathalie GERBER, Monsieur Nicolas GUDIN, Monsieur André MARTINOD, Monsieur Stéphane MORGANTE, Monsieur Bernard PERRET, Monsieur Tanguy PERRET, Monsieur Jean ROCHE, Monsieur Abel VUAILLAT

Excusés : Monsieur Renaud TROCCON

Absents : Madame Nelly MARÉCHAL

Réprésentés : Madame Vanessa BERNE par Monsieur Bernard ANCIAN

Secrétaire(s) de la séance : Monsieur Tanguy PERRET

Début de séance : 20h10

### Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu du dernier conseil
- Point sur les délégations du Maire
- Demandes de subventions : associations
- Convention pour la desserte de la carrière de Grosbois
- Modification de la délibération concernant les tarifs du service eau assainissement
- Sécurité routière (chicanes entrées nord Grand Abergement et Rivoire)
- Détermination du tarif des jetons des bornes camping-car communales
- Mise à disposition d'un terrain communal sis à Songieu (pour pâturage chevaux)

### QUESTIONS DIVERSES

- Liste des murs de soutènement situés sur la voirie communautaire.
- Construction d'une nouvelle gendarmerie à Hauteville-Lompnes
- Préparation des élections départementales et régionales.
- Travaux de réfection des murs du cimetière du Petit Abergement : devis complémentaire
- Vente de la Cure du Petit Abergement
- Echange de terrain aux Plans d'Hotonnes (futur stade VTT)

### Délibération ajoutée :

- Organisation du temps scolaire

### Délibération annulée :

- demande de subvention Musicole (car pas d'adhérents sur le territoire communale)

### Délibérations du conseil:

#### Approbation du compte rendu du dernier conseil :

Approuvé

#### Délégations du Maire :

GONCET (Robinetterie) : 963.46€ TTC

SAFACT (Echange terrain STEP) : 1926.00€ TTC

MORGNIEU (pose d'un coffret de prises) : 774.73€ TTC

MORGNIEU (échange 2 bornes de prises camping Songieu) 3753€ TTC

#### Demandes de subvention : les amis de la bibliothèque du Haut Valromey ( DE 2021 046)

Monsieur le Maire expose la demande de subvention et le bilan financier transmis par l'association "Les amis de la bibliothèque du Haut Valromey" pour l'exercice 2021. Il rappelle que cette association gère la bibliothèque municipale pour la collectivité.

Vu l'intérêt des activités culturelles proposées par cette association pour l'animation du territoire, Monsieur le Maire propose au conseil de verser une subvention d'un montant de 800 € à cette association.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**-DECIDE D'ALLOUER** une subvention d'un montant de 800€ à l'association "Les amis de la bibliothèque du Haut Valromey"

### **Convention de passage pour la desserte de la carrière de Grosbois ( DE 2021 047)**

Monsieur le Maire expose au conseil la mise en place d'une convention entre la Société GRANULATS DE FRANCHE COMTE et la commune. Cette convention a pour objet une concession de passage avec une autorisation de travaux sur une route forestière pour l'accès à la carrière située territoire communal de l'Hôpital du Grosbois, forêt communale de HAUT VALROMEY. Il précise que la commune doit autoriser par la signature d'une convention, la société GRANULATS DE FRANCHE COMTE à utiliser une route forestière située sur les parcelles forestières n°23 et 24, parcelles cadastrales n° A 165 et A170, sur territoire communal de l'Hôpital du Grosbois. Cette convention a été rédigée avec l'assistance des services de l'ONF de Franche Comté.

Il convient d'autoriser par une délibération du conseil, la signature de cette convention par Monsieur le Maire.

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

**VALIDE** les termes de la convention de passage qui sera signée avec la Société GRANULATS DE FRANCHE COMTE.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

### **Modification de la délibération concernant les tarifs du service eau assainissement ( DE 2021 048)**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers l'étude concernant la modification des tarifs des services de l'eau et de l'assainissement effectuée à la demande de la collectivité par l'Agence d'Ingénierie de l'Ain réalisée en 2019. Cette étude avait pour objectif de déterminer les tarifs en fonction des investissements importants en cours et à venir, qui seraient menés à bien simultanément, du fait des contraintes réglementaires et du vieillissement des installations. Il rappelle les mises en demeure des services de l'Etat concernant la non-conformité de la station d'épuration d'Hotonnes et du réseau d'eau de la commune déléguée du Petit Abergement. Il précise également que la Station d'épuration recevant les effluents du Grand et du Petit Abergement et des plans d'Hotonnes est également concernée par cette injonction. Afin de minimiser l'impact de cette augmentation obligatoire pour faire face au coût de ces investissements, monsieur le Maire proposait un lissage de celle-ci sur 4 semestres de facturation.

Monsieur le Maire rappelle la délibération DE 2019-074 et la délibération DE 2021-005 (modifiant formellement la précédente) instaurant les nouveaux tarifs du service eau assainissement de la collectivité.

Suite à une erreur matérielle, il convient de rectifier le montant des abonnements en conservant une périodicité de facturation semestrielle. De ce fait, les montants des abonnements de la délibération précédente doivent être fractionnés par deux car ils sont répartis en deux parts égales sur les 2 semestres de facturation.

Le lissage se ferait donc sur 4 semestres de facturation. Monsieur le Maire précise également qu'à ces tarifs s'ajoutent les redevances de l'Agence de l'Eau à savoir la redevance pour pollution (liée à l'eau) et la redevance modernisation des réseaux de collecte (liée à l'assainissement). Les tarifs de ces redevances sont transmis à la collectivité tous les ans. Jusqu'au transfert de la compétence eau assainissement à la Communauté de Communes de Bugey Sud qui devrait intervenir courant 2022, il convient de définir les tarifs pour les premiers et second semestres 2022.

Il propose de valider le tableau des tarifs suivants :

Date facturation	Anciens tarifs		04/2020		10/2020		04/2021		10/2021		04/2022		10/2022	
	EAU	ASS	EAU	ASS	EAU	ASS	EAU	ASS	EAU	ASS	EAU	ASS	EAU	ASS
Tarifs hors gros consommateur/m3	1,10	1,00	1,39	1,39	1,39	1,39	1,535	1,535	1,68	1,68	1,68	1,68	1,68	1,68
Tarifs agriculteurs/m3	1,10		1,35		1,35		1,475		1,60		1,60		1,60	
Tarifs Gesler/m3	1,10		1,25		1,25		1,325		1,40		1,40		1,40	
Abonnement semestriel	23,00	22,50	45,00	45,00	45,00	45,00	56,00	56,00	67,00	67,00	67,00	67,00	67,00	67,00

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le tableau des tarifs et des périodes de facturation du service de l'eau et de l'assainissement.

**DIT QUE** la présente délibération annule et remplace les délibérations DE 2019-074 du 23 septembre 2019 et DE 2021-005 du 02 février 2021.

### **Sécurisation routière des entrées nord de La Rivoire et du Grand Abergement : choix de l'entreprise ( DE 2021 049)**

Monsieur le Maire présente les devis concernant l'opération de sécurisation des entrées nord des secteurs du Grand Abergement et de la Rivoire.

Cette opération consiste en la création d'une écluse au niveau des entrées nord des deux villages en collaboration avec le service des routes du Département.

Ces travaux comporteront la découpe de l'enrobé existant, la pose du nouveau et la fourniture et la mise en place d'une signalétique adaptée.

Le résultat attendu est la réduction de la vitesse des véhicules pour une meilleure sécurité des administrés habitant la Rivoire et le Grand Abergement.

Monsieur le Maire présente au conseil les devis reçus concernant les travaux liés à cette opération de sécurité routière.

#### **Les devis sont les suivants :**

Entreprise COLAS 01100 Saint Denis Les Bourg : 62 992.00€ HT

Entreprise Vincent TP 01110 Champdor-Corcelles : 84 642.00€ HT

EIFFAGE : 77 228.40€ HT

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix pour, 2 contre et 1 abstention**

**DECIDE** de retenir le devis de l'entreprise COLAS d'un montant de 69 992.00€ HT

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### **Détermination des tarifs des jetons des bornes camping-car communales ( DE 2021 050)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une borne camping-car a été installée au camping de Songieu et qu'une seconde est en fonction aux Plans d'Hotonnes. Il convient d'uniformiser le prix des jetons qui seront remis aux utilisateurs. Il précise que le régisseur communal qui est en charge de la gestion du camping devra établir les documents nécessaires à la facturation de ce service deux fois dans l'année, à la fin des périodes hivernales et estivales.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix à 2 euros par jeton.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

**FIXE** le prix du jeton des bornes camping-car communales à 2 € l'unité.

**DIT QUE** cette décision sera applicable dès la mise en service de la nouvelle borne camping-car située à Songieu.

### **Mise à disposition d'un terrain communal sis à Songieu pour le pâturage de chevaux ( DE 2021 051)**

Monsieur le maire rappelle au conseil la demande de M. Morgante Stéphane concernant la mise à disposition d'une partie de la parcelle cadastrée 409D420 d'une surface de 20 300 m2 située à Songieu. Il propose de formaliser cette mise à disposition par une convention. Cette convention définira les conditions de mise à disposition de cette parcelle située en face de l'étang des Alliettes, destinée à la mise en pâture de chevaux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, hors la présence de M. Stéphane Morgante,**

**VALIDE** les termes de la convention entre la commune et M. Stéphane Morgante pour la mise à disposition d'une partie de la parcelle 409D420

**FIXE** le montant de la mise à disposition à 30 € par an.

**DIT QUE** cette convention sera effective à compter du 01/06/2021 pour une durée de cinq ans.

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer cette convention.

### **Organisation du temps scolaire : conservation de la semaine à quatre jours ( DE 2021 052)**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de l'inspectrice d'académie qui rappelle que part dérogation (décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017), l'école d'Hotonnes organise son temps de travail sur 4 jours depuis la rentrée 2017/2018.

Elle précise que si la collectivité souhaite maintenir cette organisation à 4 jours, il convient de lui faire parvenir une proposition conjointe de la commune et du conseil d'école. Cette proposition prendra forme d'une délibération des instances concernées précisant les jours et horaires envisagés.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il sera proposé lors du prochain conseil d'école de maintenir l'organisation actuelle à savoir la semaine sur 4 jours avec les horaires de travail suivants :

Lundi 8h/12h et 13h30/16h30

Mardi 8h/12h et 13h30/16h30

Jeudi 8h/12h et 13h30/16h30

Vendredi 8h/12h et 13h30/16h30

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,  
Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,  
Considérant les intérêts des élèves de la commune de HAUT VALROMEY  
Après avis du conseil d'école,  
Il propose au conseil municipal de voter également, dans l'attente du prochain conseil d'école, le maintien de cette organisation du temps scolaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,  
**DECIDE** de reconduire l'organisation du temps scolaire à 4 jours  
**DIT QUE** cette délibération sera transmise à Madame l'inspectrice d'académie.

### Questions diverses :

**Murs de soutènement** : un état des lieux des murs de soutènement sera effectué par secteurs sur la commune.

Chargés de l'inventaire :

M. Abel VUAILLAT : Le Grand Abergement

Mme Nathalie GERBER : Le Petit Abergement

M. André MARTINOD : Songieu

M. Daniel BAILLY : Hotonnes

**Construction d'une nouvelle gendarmerie** : monsieur le Maire informe le conseil du projet de construction d'une nouvelle gendarmerie avec 10 logements à Hauteville Lompnes . Un SIVU sera constitué afin de permettre la gestion des financements nécessaires à ce projet. Une délibération devra être prise au prochain conseil pour valider ou non ce projet de construction.

**Travaux cimetière Petit Abergement** : monsieur le Maire informe le conseil que suite à la dépose de l'enduit des murs du cimetière un devis complémentaire a été demandé à l'entrepreneur en charge des travaux pour laisser les pierres apparentes et procéder uniquement à la réfection des joints sur le mur qui comporte l'entrée du cimetière (environ 5000€ supplémentaires).

**Vente de la Cure du Petit Abergement** : monsieur le Maire informe le conseil de la proposition d'acquisition de ce bâtiment émise par Madame Morel Marie (actuelle locataire du bien). Le conseil ne s'oppose pas à cette vente et demande qu'une estimation du bien soit réalisée .

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un courrier émanant de la mairie de Belley concernant la réalisation d'un **conservatoire de musique à Belley**. Après discussion le conseil émet un avis plutôt défavorable à ce projet au vu des prestataires qui œuvrent déjà sur le territoire de la commune.

**Un échange de terrain** devrait être réalisé entre Madame Janet, la commune et le syndicat mixte dans l'objectif de la réalisation du futur stade de VTT qui sera situé aux Plans d'Hotonnes.

Monsieur le Maire rappelle que la **commission de contrôle de la liste électorale** doit se réunir entre le 27 et le 30 mai. Une date devra être fixée.

La Communauté de Communes va procéder à la **pose de panneaux touristiques** et à la modification de certains panneaux existants sur le territoire. L'investissement pour l'ensemble du territoire de l'intercommunalité représente 250 000 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il sera nécessaire de préparer le tableau des **permanences des élections** qui devront se dérouler le 20 et 27 juin 2021. Il demande aux membres du conseil de réfléchir à leurs disponibilités pour le conseil suivant. Il précise également que les membres du bureau de vote et les agents en charge du suivi de ces scrutins auront la possibilité de se faire vacciner sur présentation d'une attestation rédigée par le maire.

**Prochain conseil municipal** prévu le 1er juin 2021

Fin de séance 22h45

